

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°20/2022

des délibérations du conseil municipal

Séance du 03 juin 2022

Date de la convocation : 30 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers absents : 2



L'an deux mille vingt-deux, le 03 juin, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Mme. Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Erick CASALTA par Jean- Baptiste SALVADORI, Mme. Dominique MARTINI par Dominique VINCENTI

Membres absents : Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Réhabilitation de la route Monte Rotto/ Fiuminale.

Exposé des faits :

La route Monte Rotto/ Fiuminale est la seule voie d'accès aux 3 stations de relevage des eaux usées, à la station d'épuration et au cimetière. Elle est également empruntée tous les jours par les camions d'ordures ménagères et lorsque des incidents se produisent aux stations de relevage ou à la STEP, par des camions d'assainissement.

Elle est également utilisée par les services EDF et/ou les sociétés qui interviennent pour leurs comptes, lors de travaux aquatiques, puisque le quai de débarquement se trouve de ce côté-ci du lac.

Cette route qui a été réalisée lors des travaux de construction du barrage, dans les années 1960, n'a jamais fait l'objet d'entretiens conséquents, et est actuellement dégradée par les eaux de pluviales et le passage de ces véhicules lourds.

Objet : Réhabilitation de la route Monte Rotto/ Fiuminale.

Le Maire informe les conseillers qu'il a fait réaliser un avant-projet de réhabilitation de cette route, avant- projet qui s'élève à 566 840 euros HT, dont 46 000 euros de maîtrise d'œuvre.

En conséquence, le Maire propose aux conseillers de mettre en œuvre un marché public de service de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de mettre en œuvre un marché public de service de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Les conseillers municipaux autorisent le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

[Signature]
D. VINCENTI

